



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 66

DEUXIÈME SESSION, TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Sont lus une première fois, un à un, les projets de loi mentionnés ci-après et dont l'objet a été indiqué :

(N° 47) — *Loi sur la Société CentrePort Canada/The CentrePort Canada Act;*

(M. le ministre LEMIEUX)

(N° 237) — *Loi sur les cimetières et les crématoriums pour animaux de compagnie/The Pet Cemeteries and Crematoriums Act.*

(M. FAURSCHOU)

Présentation et lecture de pétitions :

M. DYCK — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que la ministre de la Santé envisage fortement d'accorder la priorité au financement et à la dotation en personnel d'un établissement de soins de longue durée de 100 lits afin que les clients ne soient pas exposés à des conditions dangereuses et que les lits du Centre de santé Boundary Trails demeurent disponibles pour les patients nécessitant des soins actifs plutôt que pour les clients en attente d'hébergement. (G. Harper, K. Klatt, G. Corlett et autres)

M. LAMOUREUX — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à envisager de garantir à 80 % des personnes qui ont de la famille au Manitoba et qui présentent une demande que celle-ci sera traitée dans un délai de 90 jours et à envisager de renoncer à l'utilisation de la liste des emplois très demandés pour les candidats au Volet Soutien Familial. (B. Lucero, B. Lucero, L. Lucero et autres)

M. MAGUIRE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de la Santé envisage de favoriser un système de soins de santé où les médecins voudront travailler et poursuivre leur carrière et de faire du recrutement de médecins une priorité dans le sud-ouest du Manitoba afin que les salles d'urgence ne soient pas fermées lorsqu'on en a le plus besoin. (A. Andrew, J. Corbey, G. Gill et autres)

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M^{me} ROWAT ainsi que MM. MARTINDALE, HAWRANIK, DEWAR et GERRARD font des déclarations de député.

Avant la période réservée aux griefs, M. LAMOUREUX soulève une question urgente d'intérêt public et propose que, conformément au paragraphe 36(1) du *Règlement*, les affaires ordinaires de l'Assemblée soient mises de côté afin d'examiner l'annonce faite par Air Canada concernant la fermeture de sa base d'agents de bord à Winnipeg.

M. LAMOUREUX, M. le *ministre* CHOMIAK et M. HAWRANIK interviennent sur l'urgence de la motion.

L'Assemblée convient de procéder immédiatement au débat auquel prennent part deux députés du gouvernement, deux députés de l'opposition officielle et un député indépendant.

Il s'élève un débat.

M. LAMOUREUX, M^{me} la *ministre* ALLAN, M. MCFADYEN, M. le *ministre* SWAN et M. BOROTSIK interviennent. Il est mis fin au débat conformément au paragraphe 36(6) du *Règlement*.

M. le *ministre* ASHTON propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 46 — *Loi sur le financement fiscal de la revitalisation urbaine/The Community Revitalization Tax Increment Financing Act*.

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* ASHTON intervient. Sur la motion de M. HAWRANIK, le débat est ajourné.

M. le *ministre* ASHTON dépose le message du lieutenant-gouverneur recommandant l'affectation de recettes publiques à l'application du projet de loi 46.

(Document parlementaire n^o 69)

Il est donné lecture du point de l'ordre du jour prévoyant l'examen à l'étape du rapport des amendements apportés à la version amendée du projet de loi 32 — *Loi modifiant la Loi sur les renseignements médicaux personnels/The Personal Health Information Amendment Act* — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique. L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M^{me} la *ministre* OSWALD voulant que l'article 10 du projet de loi soit amendé par suppression du paragraphe 19.1(5).

Le débat se poursuit sur l'amendement.

L'Assemblée refuse le droit de parole à M. HAWRANIK pour la reprise du débat.

M^{me} DRIEDGER et M. GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Il est donné lecture du point de l'ordre du jour prévoyant l'examen à l'étape du rapport des amendements apportés à la version amendée du projet de loi 37 — *Loi sur l'inscription des lobbyistes et modifiant la Loi électorale, la Loi sur le financement des campagnes électorales, la Loi sur l'Assemblée législative et la Loi sur la Commission de régie de l'Assemblée législative/The Lobbyists Registration Act and Amendments to The Elections Act, The Elections Finances Act, The Legislative Assembly Act and The Legislative Assembly Management Commission Act* — dont a fait rapport le Comité permanent de la justice.

M. MCFADYEN propose que que l'alinéa 3(2)d) de l'annexe A du projet de loi soit amendé par substitution, au passage qui suit « législative », de « par une personne ou en son nom et portant sur une question personnelle; ».

Il s'élève un débat.

MM. MCFADYEN et GOERTZEN interviennent. Sur la motion de M. le *ministre* MACKINTOSH, le débat est ajourné.

M. MCFADYEN propose que le paragraphe 5(1) de l'annexe B du projet de loi soit remplacé par ce qui suit :

5(1) L'alinéa 49(1)c) est remplacé par ce qui suit :

c) fixe le jour du scrutin, soit :

(i) le mardi qui suit de 28 jours la date du décret électoral, dans le cas d'élections à date fixe,

(ii) un mardi qui suit d'au moins 32 jours mais d'au plus 39 jours la date du décret électoral, dans le cas des autres élections.

Il s'élève un débat.

MM. MCFADYEN et GOERTZEN interviennent. Sur la motion de M. le *ministre* MACKINTOSH, le débat est ajourné.

M. MCFADYEN propose le paragraphe 49.1(1) figurant B l'article 6 de l'annexe B du projet de loi soit remplacé par ce qui suit :

Maintien des pouvoirs du lieutenant-gouverneur

49.1(1) Le présent article n'a pas pour effet de porter atteinte aux pouvoirs du lieutenant-gouverneur, notamment celui de dissoudre la Législature lorsqu'il a des motifs raisonnables de croire que le gouvernement a perdu la confiance de l'Assemblée législative.

Il s'élève un débat.

MM. MCFADYEN et GOERTZEN interviennent. Sur la motion de M. le *ministre* MACKINTOSH, le débat est ajourné.

M. MCFADYEN propose que le projet de loi 37 soit amendé dans l'article 6 de l'annexe B par substitution, au paragraphe 49.1(2), de ce qui suit :

Date des élections

49.1(2) Sous réserve du paragraphe (1) et de l'article 51.1 :

a) des élections générales ont lieu le mardi 14 juin 2011 ou, s'il est antérieur, le mardi qui est éloigné d'au plus 35 jours de la date de la dissolution de la Législature par le lieutenant-gouverneur conformément à ce paragraphe;

b) des élections générales ont par la suite lieu le deuxième mardi de juin de la quatrième année civile qui suit le jour du scrutin des dernières élections générales ou, s'il est antérieur, le mardi qui est éloigné d'au plus 35 jours de la date de la dissolution de la Législature par le lieutenant-gouverneur conformément à ce paragraphe.

Il s'élève un débat.

MM. MCFADYEN, GOERTZEN, BOROTSIK et DERKACH interviennent. Aucun député n'obtient le droit de parole pour la reprise du débat.

Mercredi 10 septembre 2008

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

Le président,

George Hicke